100

H. BINOS
HAVRE

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Sabana
CIPRIANO RODRÍGUEZ SANTA MARÍA

PARIS
24
JANV
68
(60)

EMPIRE FRANCAIS
20 C. POSTES 20 C.

LE HAVRE
23
JANV.
68
(74)

Monsieur M.M. Mosquera
22, r. Ecuries d'artois
Paris

H. BINOS
HAVRE

1868
Bn. Binos — Havre
23. Janvier
C. 25 — 11

H. BINOS
HAVRE

H. BINOS
HAVRE

Monsieur M M Mosquera
Paris

Havre le 3 février 1868

Monsieur,

Je viens vous remettre les connaissements de vos trois caisses qui sont parties par le Montezuma pour Ste Marthe. J'ai adressé un autre connaissement avec l'une facture légalisée aux destinataires MM Vengoechea Lafaurie & Cie; Bien entendu que j'ai effacé sur les factures les mots terribles de Réactifs chimiques.

Je vous ai débité de
f 10" de légalisation de facture que je n'ai pas porté sur ma note de frais remise ainsi que de
f 14" pour deux dépêches frais de recherches déballage & emballage

Par le prochain navire j'expédierai les sept flacons que j'ai chez moi comme j'ai eu l'honneur de vous dire déjà.

Toujours à v/ disposition je v/ présente Monsieur, mes salutations dévouées

H Binos

H. BINOS
HAVRE

ARCHIVO HISTÓRICO

Monsieur M. M. Mosquera
22. Ecuries d'artois
Paris

H. BINOS
HAVRE

LE HAVRE
3
FEVR
68

1868
Dr. H. Binos
Havre Febrero 3 —

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Sabana
CIPRIANO RODRÍGUEZ SANTA MARÍA

Monsieur M. M. Mosquera
Paris

Havre le 30 janvier 1868

Monsieur,

Ce matin au moment d'envoyer vos factures au Consulat mes yeux se sont portés sur les mots Réactifs chirurgiens comme contenus dans les 3 caisses FP que vous m'avez envoyées et qui se trouvaient chargées depuis hier matin sur le navire Montevideo. Ces dénominations pouvant indiquer des produits inflammables ou dangereux je vous ai demandé par dépêche s'il y en avait de cette nature. Je viens de recevoir votre réponse m'indiquant qu'il y a en effet { 14 kos d'acides sulfurique & nitrique. Sans perdre une minute j'ai donné l'ordre de rechercher ces 3 caisses dans la cale du navire et les en retirer immédiatement car par ce fait j'encourrais une terrible responsabilité si malheureusement pendant le voyage le feu se déclarait dans le navire même par une cause toute autre, cet accident serait attribué à la présence de vos caisses dans le chargement et je serais responsable de la perte du navire & de la cargaison. Jugez dans quelle situation cela me mettrait. Il est de règle que toute caisse contenant un produit chimique dangereux quelconque ne doit être chargée sur le pont du navire (si encore le capitaine veut l'admettre) sous peine d'être responsable de toutes les conséquences qui peuvent survenir. Les navires de la maison qui expédie le présent navire n'admettent pas d'acides même sur le pont; de sorte qu'il

est probable que vos caisses vont me rester à terre et ne pourront pas partir par cette occasion. Je vous dirai cela quand on aura retrouvé ces caisses.

A l'instant on m'annonce que l'on a retrouvé les 3 caisses qu'on les a ouvertes et qu'on en a extrait tous les flacons de liquides corrosifs ou inflammables au nombre de 7 flacons. J'ai donné ordre de porter cela chez moi et pour ne pas retenir le restant de votre envoi je fais laisser dans le navire les 3 caisses qui de la sorte suivront leur voyage à destination.

Comme je viens de dire ne pouvant pas faire admettre dans ce navire aucun acide même sur le pont si vous n'y trouvez pas d'inconvénient je ferai une caisse nouvelle de ces 7 flacons que je chargerai sur le pont du navire qui partira à celui qui part.

On ne saurait trop veiller aux dangers que l'on court à faire voyager des produits chimiques. Veuillez à l'avenir y faire bien attention S. V. P. car ce sont de terribles responsabilités que l'on encourt.

Recevez, Monsieur, mes salutations affectueuses

J. J. Binos

106

H. BINOS
HAVRE

ARCHIVO HISTÓRICO

PARIS 31 JANV 68 (60)

EMPIRE FRANCAIS 20C POSTES 20C

LE HAVRE 30 JANV. 68 (74)

Monsieur M. M. Mosquera
22 Ecuries d'Artois
Paris

H. BINOS
HAVRE

1868
Binos Havre
30 Janvier
R. 3 31.

107

Monsieur M. M. Mosquera
Paris

H. BINOS
HAVRE

Havre le 6 mai 1868

Mon cher ami,

Par le navire St Pierre parti le 1er Ct
pour Ste Marthe j'ai expédié les flacons d'acides
que j'avais retirés des 3 caisses expédiées par vous
dans le temps. J'ai mis cela dans une caisse marquée
FP No 4. comme vous le verrez par les connaissements ci-joints.
Je vous en remets aussi la note spéciale du frais montant
à f 22.75 S. E.

C'est de la marchandise bien dangereuse à
faire voyager. Un navire a pris feu il y a peu de
jours dans le port et on suppose que c'est quelque caisse
de son chargement contenant cette espèce de produits qui
a occasionné l'incendie. Il a fallu couler le navire et
tout le chargement est brulé ou avarié. On recherche
le coupable ou l'imprudent qui a commis cette faute.
Vous voyez qu'il n'y a pas à plaisanter avec les produits
chimiques et qu'il faut y veiller.

Recevez, Monsieur, mes salutations dévouées

H. Binos

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Sabana
CIPRIANO RODRÍGUEZ SANTAMARÍA

108

4143

H. BINOS
HAVRE

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Sabana
CIPRIANO RODRÍGUEZ SANTA MARÍA

Monsieur M. M. Mosquera
22. Ecuries d'artois
Paris

LE HAVRE
7 MAI 68
(74)

PARIS
7 MAI 68
(60)

Binos Havre
1868
Mayo 6.
c. Mayo 9
Remite conocimientos y
f. de gastos de 18 F. P. 4.
[illegible]

H. BINOS
HAVRE

Monsieur M. M. Mosquera
Paris

H. BINOS
HAVRE

Havre le 9. Mai 1868

Monsieur & ami,

Je regrette d'apprendre par votre honorée lettre d'hier que ma lettre du 6 C.t vous soit arrivée en retard pour écrire par le Paquebot du 8. C.t J'espère toutefois qu'en écrivant par celui du 17. courant votre Correspondance arrivera suffisamment à temps.

J'ai retiré de votre dite lettre le mandat de f51.804 sur la poste dont je vous remercie pour solde de mes deux notes de frais.

Je ne sais pas sur lequel des documents que je vous ai remis se trouve le nom de Fergusson Noguera de S.te Marthe pour consignataire de la caisse en question mais dans tous les cas c'est une erreur de plume car elle a été consignée à mm Vengoechea Lafaurie & Cie à qui j'ai remis connaissement et facture. Les connaissements que je vous ai remis doivent porter ce nom.

J'ai en effet en magasin 3 Caisses à vous elles sont marquées XYZ. 1-2 & 3 deux de ces 3 Caisses furent emballées de votre ordre dans le temps

Agréez, Monsieur, mes salutations dévouées

H. Binos

ARCHIVO HISTÓRICO
Universidad de La Sabana

H. HINDS

HAVRE

10

ARCHIVO HISTORICO
Universidad de
La Sabana

Monsieur M. [illegible] Mosquera
27. Rue de Montaigne
Paris